

DEC201164DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane Llinares pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9016 intitulée Laboratoire Temps, Mondes et Sociétés (TEMOS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191238DGDS du 19 décembre 2019 portant création de l'unité UMR9016 intitulée Laboratoire Temps, Mondes et Sociétés (TEMOS), dont le directeur est M. Yves Denéchère ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylviane Llinares, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Llinares, délégation est donnée à Mme Mireille Loirat, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Angers, le 02/07/2020

Le directeur d'unité

Yves DENECHERE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.